



Ouagadougou, le 16 JUIL 2018

N°2018 - \_\_\_\_\_ /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

10124

# COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des **études en Ingéniorat en Afrique et hors Afrique** qu'ils peuvent déposer leurs dossiers de candidature aux bourses nationales au titre de l'**année académique 2018-2019** au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 261, avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou.

## I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses pour des études en Ingéniorat sont attribuées, dans les limites du contingentement en cours, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un BTS, d'un DTS, du diplôme d'ingénieur des travaux, d'un DUT ou d'une licence, avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 26 ans au plus.

## II. COMPOSITION DU DOSSIER

Toute demande de bourse pour des études en ingéniorat doit recueillir l'avis de l'université du postulant avant l'examen du dossier par la Commission nationale des bourses d'études et de stages (CNBES).

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation. Cette demande doit porter sur sa troisième page l'avis du Chef de département ou du Directeur d'UFR du postulant et la décision du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation sur la quatrième page ;